Ahuntsic-Cartierville
Montréal

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution CA17 090129 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA17 090129, modifiant la résolution CA11 090015, visant à agrandir l'aire de stationnement de l'immeuble portant le numéro 1655, rue De Beauharnois Ouest - Lot 4475456 du cadastre du Québec - Zone 0339 (dossier 1174039007);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 8 mai 2017 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA17 090129, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 29 mai 2017 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble portant le numéro 1655, rue De Beauharnois Ouest, l'autorisation d'agrandir une aire de stationnement à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 566 (nombre maximal d'unités de stationnement exigé) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le premier projet de résolution CA17 090129 vise la zone 0339, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

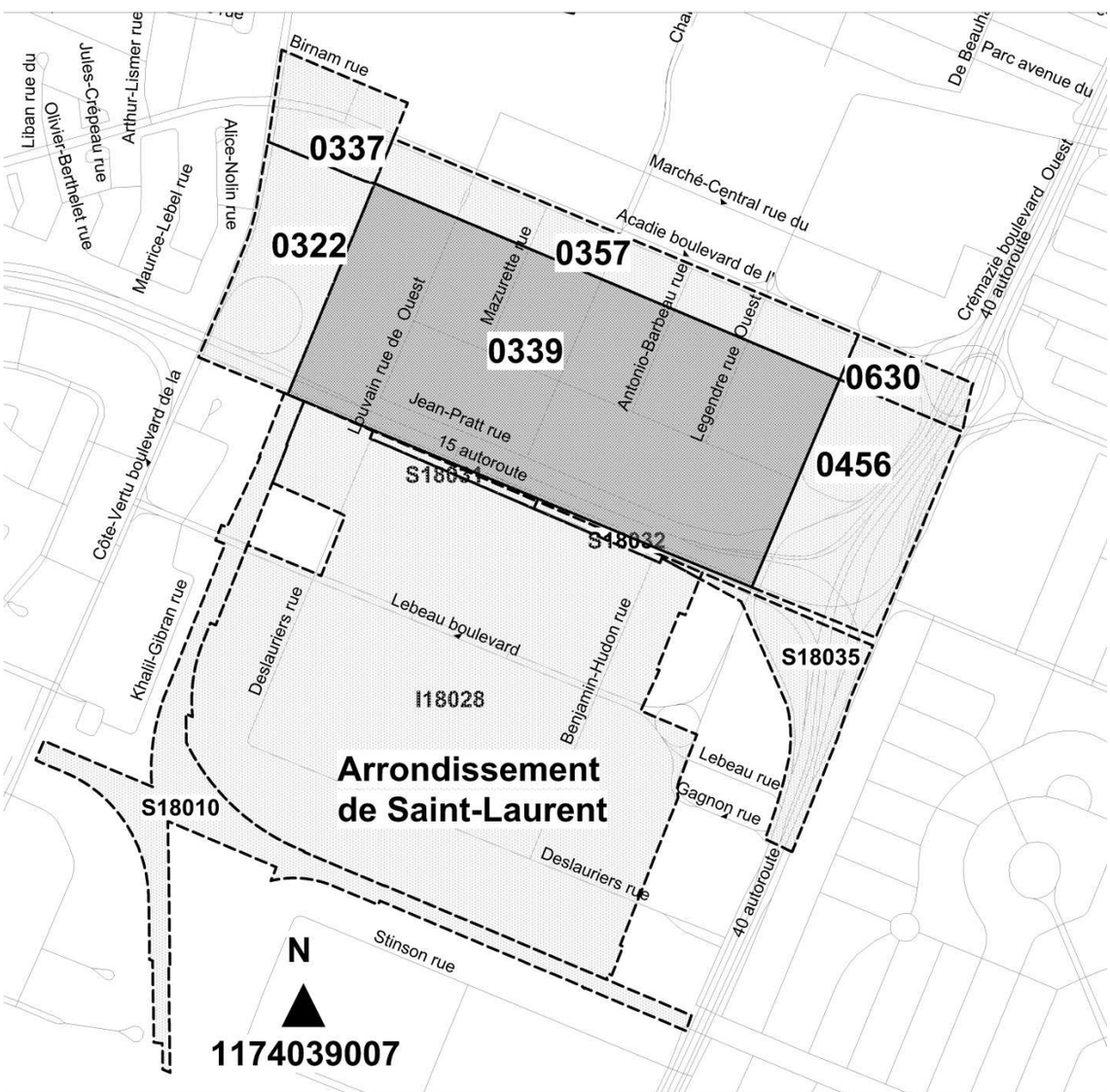

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce dix-septième jour de mai deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement